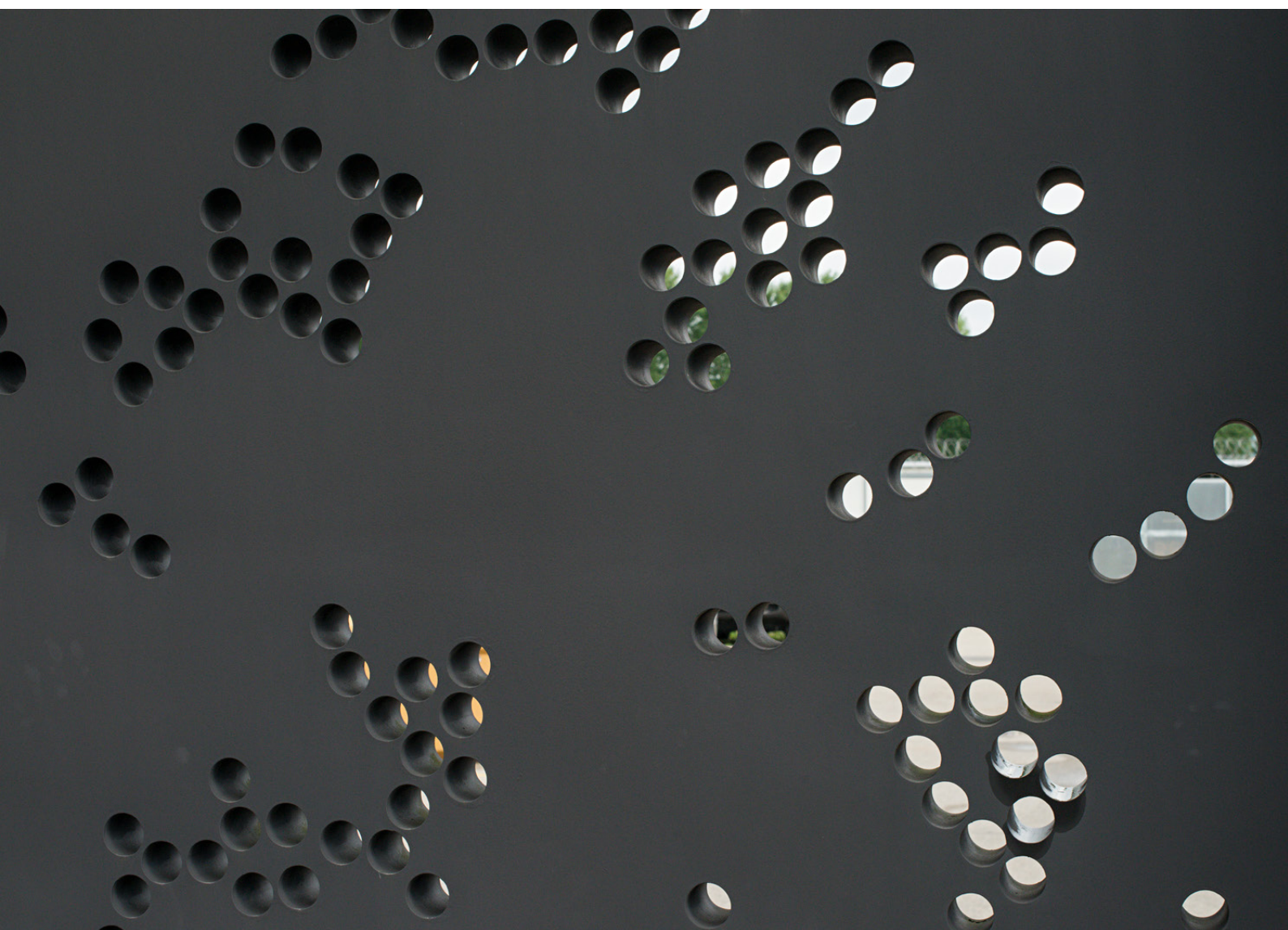


FICHE 090.3	ARTISTE DANIEL SCHLAEPFER	BÂTIMENT Prison de La Croisée	TYPE DE PROCÉDURE concours sur invitation	JURY (SUITE) MEMBRES DU JURY André Vallotton représentant utilisateur Jean-Paul Michel architecte, Groupe Y Architecture et Urbanisme Jean-Claude Deschamps artiste sculpteur Jean Scheurer artiste peintre sculpteur
	TITRE DE L'ŒUVRE UNE PORTE sculpture	LIEU chemin des Pré-Neufs 1 1350 Orbe	JURY PRÉSIDENT DU JURY Michel Rosazza chef de projet, architecte SIPaL DÉLÉGUÉ CCAC Pierrette Gonseth-Favre	MEMBRES SUPPLÉANTS Katherine Müller artiste peintre Alain Rufener architecte, Groupe Y Architecture et Urbanisme Daniel Broquet surveillant-chef de La Croisée
	RÉALISATION 1995	N° BÂTIMENT 271.1051		
		REMARQUES cf. fiche 090.2 pour complément cf. fiche 090.4 pour complément		



« Dans une prison, on est vraiment sur le fil du rasoir, tout ce qu'on peut faire peut être mal interprété, pris pour une provocation ou un sarcasme. Je voulais marquer ce passage par une porte qui, lorsqu'elle se referme, laisse quelque espoir. Il fallait qu'elle soit épaisse, lourde et solide mais qu'elle puisse être traversée par la lumière. »

Pour Daniel Schläepfer, cette porte est l'occasion d'éprouver ses réflexions sur l'opacité et la lumière. Lui qui a étudié les mathématiques se passionne à l'époque pour les fractales, comme une « tentative de mettre de l'ordre dans ce que l'on appelait, faute de mieux, « le chaos » ». Du point de vue formel, ce qui l'intéresse, dès lors que l'idée d'une surface percée s'est faite, c'est que la distribution des trous ne soit pas aléatoire, qu'elle soit informée par un arrangement. C'est l'observation de l'agrégation des molécules de lactose qui lui donne la clef : au début dispersées, celles-ci se regroupent progressivement par capillarité, trouvent un semblant d'ordre et forment des filaments, des groupes. La réalisation exige un important travail de serrurerie : entre deux plaques d'acier perforées selon le même dessin, des tubes qui, fonctionnant comme des entretoises, règlent l'épaisseur et laissent passer la lumière. Daniel Schläepfer se défend de délivrer un message symbolique autour de la porte qui reste ainsi ouverte aux interprétations. Certains détenus décèlent dans les trous des impacts de balles suite à l'arrosage d'une mitraille, d'autres des grappes de raisins stylisées...
[...]

Nadja Maillard
Extrait de « Vaud. Art et architecture »
Editions Favre, 2014

« Daniel Schläepfer pratique un art en situation. Ses œuvres sont généralement des installations qui investissent des espaces : bâtiments publics, places urbaines, carrefours, zones piétonnes, maisons privées, domaines, parcs ou jardins. Au moyen de ses interventions de lumière, Daniel Schläepfer nourrit un dialogue avec un endroit donné, il en souligne les particularités et fait émerger ses dimensions intrinsèques. Plutôt que de modifier l'espace, ses travaux créent les conditions pour faire apparaître la nature d'un lieu. Si tout est déjà là, présent sous nos yeux, la mise en lumière affûte la sensibilité à la dimension métaphysique.

Minutieux contemplateur, Daniel Schläepfer enracine son travail dans l'observation et la récolte de formes selon une démarche très inspirée par les méthodes des sciences naturelles et de la botanique. Comme Candide, l'artiste appréhende le monde en cultivant son jardin. Etudiant la morphogénèse, il scrute les rainures d'un feuillage, les sillons d'une écorce d'arbre, les craquelures d'une terre aride, l'usure créée par la rouille, les perforations faites par la pluie sur un papier. A la recherche de motifs, il relève la structure des minéraux, des végétaux ou des cellules humaines. Il guigne l'évaporation de la rosée au matin, suit les ondulations des vagues formées par le vent et porte son regard vers les ramifications des branches tendues vers le ciel. Il repère tour à tour les déplacements des astres et guette le tracé des ombres au fil des saisons. »

Marie André, « Sculpter la lumière »,
dans Collectif, *Lumen & Lux*,
Gollion : Infolio, 2012, p. 56.





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et du Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE), ouvre un concours d'appel de projets sur invitation pour l'animation artistique de la prison de La Croisée à Orbe.

Après avoir analysé l'ensemble des solutions envisagées, la commission de construction a opté pour une animation artistique du portail d'entrée sous forme d'un élément sculptural rapporté, d'une dimension de 3 x 3 m. Le cadre coulissant, le moteur et le système d'entraînement seront pris en charge par le maître de l'ouvrage.

L'artiste abordera son sujet avec une attention toute particulière compte tenu du caractère spécifique des lieux.

D'entente avec les utilisateurs responsables de la sécurité, l'on a pu dégager les points essentiels à respecter.

Ce qui peut se faire :

- les techniques et les matériaux sont libres ;
- il n'y a pas de contrainte de vision au travers du portail. L'œuvre peut être soit opaque, soit ajourée ;
- un élément supplémentaire hors du périmètre de 3 m sur 3 est envisageable pour autant qu'il n'obstrue ni la circulation, ni la vision.

Ce qui ne peut pas être fait :

- dépasser la dimension maximale des espaces entre éléments, fixée à 10 cm ;
- placer des éléments horizontaux de telle façon qu'ils deviennent une véritable échelle ;
- intégrer des éléments saillants qui empêcheraient le portail électrique de coulisser ;
- dépasser le poids maximum de l'œuvre fixé à 600 kg ;
- utiliser des matériaux qui se dégradent rapidement compte tenu des conditions atmosphériques régnant dans la plaine de l'Orbe.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours :

Yong Jin Cui VEVEY
Olivier Estoppey OLLON
Daniel Galley MONTAUBION-CHARDONNEY
Gilbert Gendre CAROUGE
Nicolas Pahlisch YVORNE
Daniel Schlaepfer LAUSANNE

Après réflexion, Paul Le Grand, également invité, s'est retiré.

EXAMEN DES PROJETS

Le jury s'est réuni pour juger les propositions reçues le vendredi 21 avril 1995.

Après une visite des lieux, il prend connaissance de tous les projets. Il procède ensuite à un premier tour d'élimination. Suite à un examen approfondi, sont écartées les propositions de Yong Jin Cui, Daniel Galley et Nicolas Pahlisch.

Au deuxième tour d'élimination, est écartée, malgré la qualité qu'elle présente, la proposition de Gilbert Gendre.

Demeurent les projets d'Olivier Estoppey et de Daniel Schlaepfer, deux projets qui, par leur force, affirment l'importance du portail.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de :
CHF 45 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

Au terme de ses délibérations, le jury décide :

- d'attribuer le prix et l'exécution de l'œuvre à l'artiste :
Daniel Schlaepfer
- d'acheter les œuvres de :
Olivier Estoppey, CHF 3000.-
Gilbert Gendre, CHF 1000.-

et recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage l'exécution du projet *Une Porte* de Daniel Schlaepfer.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le jury apprécie la très forte présence et donc son affirmation.

L'apparente austérité de ce dernier disparaît au premier mouvement par la magie des vides, présents comme autant de fenêtres tournées vers l'avenir, créant ainsi un jeu cinématique très convaincant.

La très bonne résolution de la double vision, intérieure et extérieure, fait de ce travail une sculpture à part entière.

ARCHITECTES MANDATAIRES

Groupe Y Architecture et Urbanisme LAUSANNE